



Le 10.. 09. 09

Compte rendu réunion 4 Groupe de travail LGV le 9 septembre 18 h à 20 h

Présents : Y GUYEN(YG), P PELTIER(PP), J DUNAND(JD), A MENDES(AMB), C POURRET(CP), J- L BERNARD(JLB), J- P BILLOT(JPB), D CRETIN(DC), JC ROY(JCR),

Absents et excusés : M- P VUILLEMOT(MPV), A BAVEREL(AB), J- P MUSSOT(JPM), D SERGENT(DS),

Ordre du jour :

1. point sur la communication des informations
2. INTERVENTION de Jean-Claude ROY, vice-président à la CAGB, en charge des transports
3. Points divers

1. POINT sur la communication des informations :

1.1. JLB émet des remarques sur le compte rendu :

- sur la forme, en précisant que les interventions des membres ne sont pas nominatives
- sur le fond en faisant remarquer que la volonté municipale sur ce projet n'est pas mise en avant

PP précise que ce CR est un outil de communication du groupe et que tous les points abordés en cours de réunion sont notés et détaillés pour chacun des sujets.

1.2. Article sur Ecole-Valentin dans la lettre N° 23 de RFF : YG précise que l'interview a été réalisé avant le démarrage des travaux sur EV, les conditions n'étant plus les mêmes qu'à la période de diffusion.

1.3 Information au Conseil Municipal : l'information sur l'avancement du chantier et de nos réflexions a été présentée lors de la réunion mensuelle du 4 septembre.

2. INTERVENTION de Jean-Claude ROY, vice-président à la CAGB, en charge des transports

Dans un premier temps, JCR retrace l'historique de la liaison LGV et de l'implantation de la gare d'Auxon. Sur l'axe de liaison Europe nord-sud, le passage de cette ligne dans le « couloir franc-comtois » était un levier pour le développement économique de la Région. Des échanges ont eu lieu entre les différents responsables des départements de la Haute-Saône et du Doubs concernant le positionnement de la gare, chacun défendant ses intérêts. L'implantation retenue se situe à la limite des 2 départements.

En 1981, pour la gare TGV de Besançon, c'est la SNCF qui a pris en charge le projet et toutes les décisions le concernant. Aujourd'hui, les collectivités, qui cofinancent, s'intéressent au tracé, l'objectif étant de relier la gare nouvelle à la gare régionale, en utilisant la liaison existante.

Sur ce tronçon de ligne, la déclaration d'utilité publique a retenu l'implantation de 2 gares : Auxon et Méroux-Moval, vers Belfort. L'expérience de gares situées hors agglomération

(gares betteraves), ainsi que les projets de modes de transport multimodaux ont conduit la CAGB à s'impliquer dans ce projet.

En janvier 2001, la CAGB s'implique dans la démarche de réflexion de RFF concernant les déplacements urbains afin d'intégrer cette action dans le calendrier des travaux (le coût de construction des haltes ferroviaires, estimé à environ 11 millions d'euros, sera multiplié par 2 si elles sont réalisées après 2011).

Le choix porte sur un système d'exploitation plus souple pour garder une voie unique avec un évitement à Miserey-Salines, près de la gare nouvelle. La CAGB délibère en décembre 2007 pour un 2^{ème} évitement à Ecole-Valentin.

Ce choix a été guidé par les études conduites dans le cadre d'une vision prospective en s'appuyant sur le schéma directeur, le PDU du Grand Besançon, le plan local d'urbanisme, le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Par contre, ce projet de construction n'est pas inscrit dans le contrat Etat-Région.

IL est prévu 34 arrêts (dont des navettes), 6 passages TGV et 2 passages TGV direction Strasbourg, soit 42 passages. JCR précise qu'il n'y aura pas de frêt, (information à vérifier auprès de RFF).

Les travaux d'infrastructure seront confiés à RFF, le Maître d'Ouvrage n'est pas encore connu à ce jour.

L'étude d'infrastructure est terminée : il est prévu 2 quais, l'emplacement de la gare et de l'évitement. Ces emplacements sont positionnés selon les caractéristiques techniques imposées en terme de traction électrique.

Les membres du groupe soulèvent les points qu'ils souhaitent voir prendre en compte dans ce projet et proposent des pistes d'amélioration :

- nuisances sonores et visuelles des riverains de la rue du Levant vers la halte ferroviaire : installation de panneaux de protection phoniques (palissade végétalisée prévue à ce jour)
- nuisance sonore et visuelle des riverains de la rue Champêtre : proposition de merlons sur les territoires de Besançon et EV d'une hauteur de 2 m + 1 0 à la demande des membres du groupe de travail
- projet de 2 quais ramené à 1 quai qui peut être central ou déporté : JCR précise que cette configuration entraînerait des problèmes de sécurité pour les voyageurs.
- Problèmes de parking
- Problèmes accessibilité PMR
- Sécurisation des accès à la voie au niveau des falaises côté CAL et stade, pendant les travaux et permanente en fin de travaux.

3. AUTRES POINTS :

3.1. Merlons rue Champêtre :

JCR et YG se sont rendus sur place pour visite du site : JCR précise que la ville de Besançon donne son accord pour la réalisation des merlons anti-bruit sur le territoire de Besançon. Nous n'avons pas encore de retour de RFF sur la proposition de hauteur de merlon à 3 m et de mise à disposition de terrain par la commune.

3.2. **Visite d'un site identique à EV** : une visite d'un site de configuration identique (passages de navettes et nuisances sonores) est proposée aux membres du groupe et aux riverains.

- 3.3 **Vitesse de passage des navettes et trains** : JCR précise que la vitesse de passage sera de 100 à 110 Km/h. La longueur des navettes est d'environ 60 m.
- 3.4 **Dévalorisation du patrimoine pour les riverains** : les riverains, qui sont à proximité de la voie et de la halte ferroviaire, craignent une dévalorisation de leur patrimoine immobilier. JCR précise que le maire de Miserey a prévu, dans le cadre du PLU, une réserve foncière près de la HF.
- 3.5 **Réunion publique** : YG informe le groupe que la date prévue initialement sera reportée. Nous n'avons pas de retour d'information sur les questions posées à RFF sur les points critiques . Un courrier sera fait dans ce sens par le maire afin de préciser nos demandes.

.Prochaine réunion du groupe :

>>> LUNDI 21 SEPTEMBRE : 18 h en mairie